BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

CONSEIL NATIONAL
DE LA TRANSITION

IV^{E} REPUBLIQUE

LEGISLATURE DE LA TRANSITION

LOI N° 022-2015/CNT

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DES ACCORDS DE PRET N°5609-BF ET DE DON N°D044-BF CONCLUS LE 15 AVRIL 2015 A WASHINGTON ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT(IDA), POUR LE FINANCEMENT DU QUATRIEME CREDIT POUR LA CROISSANCE ET LA COMPETITIVITE (CCC4)

LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la transition ;

Vu la résolution n°001-2014/CNT du 27 novembre 2014, portant validation du mandat des membres du Conseil national de la transition ;

a délibéré en sa séance du 15 juin 2015
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1:

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier les Accords de prêt n°5609-BF et de don n°D044-BF conclus le 15 avril 2015 à Washington entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement du quatrième Crédit pour la croissance et la compétitivité (CCC 4).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 15 juin 2015

Pour le Président du Conseil
national de la transition,
le Quatrième Vice-président

Amadou DABO

Le Secrétaire de séance

Bakary KONE